

LE 2 JUILLET DEUX MILLE QUINZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT ET UN MAI DEUX MILLE QUINZE.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. - M. PETIT E. - Mme OMS ML. – M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. - M. PAINTRAND J-F. - M. MARTIN-LAVAL B. – M. SCIALOM D. - M. CLAMOUSE A. - Mme LOPEZ M-F. – M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. – M. LE BLEVEC B. - M. NENCIONI S. – Mme SALOMON M-L. - M. CARABASSE P. – M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme MAUREL P. procuration à Mme GUIRAUD I. – Mme FAVRE-MERCURET R. procuration à M. MERLIN D. - Mme RENARD S. procuration à M. FONTVIEILLE H. - Mme VACQUIE S. procuration à Mme MASANET C. - Mme AURIAC A. procuration à Mme OMS M-L.

ABSENT : M. ATLAN J. – M. DELON A. – Mme FABRY V. – Mme ESCRIG C.

Madame OMS Marie-Laure a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Signature d'une convention de partenariat avec le collège Louis Germain pour l'année scolaire 2015-2016

Le partenariat entre la Ville de Saint Jean de Védas et le Collège Louis Germain a connu un certain approfondissement en 2015, avec la formalisation du Projet Educatif de Territoire 2015-2018. Les liens existants entre les professionnels ont en effet permis d'intégrer les 11-14 ans dans le nouveau dispositif tout en renforçant la logique de projet commun.

Les travaux du Projet Educatif Local avaient, dans tous les cas, déjà amené l'équipe du Centre Jeunesse à mettre en place, dès 2012, des ateliers hebdomadaires d'animation en direction des collégiens sur le temps méridien.

Différentes classes sont également régulièrement accueillies depuis trois ans au Centre Jeunesse sur différents projets (ateliers interactifs, quinzaine des métiers, projet vidéo). Certaines initiatives (telles que l'aide aux devoirs ou les actions en direction des parents) sont, par ailleurs, menées de façon conjointe. La conduite du « projet arts mixtes et cultures croisées » du Chai du Terral amène, quant à elle, différents professionnels à intervenir sur des ateliers de pratiques artistiques au sein de l'établissement.

Les équipes de la Ville et du collège Louis Germain souhaitent poursuivre la démarche initiée et développer des actions conjointes dans l'intérêt des publics adolescents et préadolescents. Un programme d'actions a ainsi été défini pour la période 2015/2016 en tenant compte du projet d'établissement, des orientations du P.E.L. 2013-2017 et de la politique culturelle de la Ville. Une nouvelle convention de partenariat organisant la mutualisation des moyens entre la Ville de Saint Jean de Védas et le collège est donc nécessaire.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **APPROUVE** l'idée d'un partenariat entre la Ville de Saint Jean de Védas et le collège Louis Germain ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec l'établissement ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout autre document relatif à cette affaire.

**Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas,
Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole**

